



Des travaux additionnels de 1,5 million de dollars sur des bâtiments de la C.S. des Phares

Rimouski, le 11 avril 2007 – La Commission scolaire des Phares recevra du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une somme additionnelle de 1 526 400 \$ pour réaliser des travaux d'amélioration d'immeubles. Ce montant est attribué dans le cadre de la mesure gouvernementale « *Maintien des bâtiments* » prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année 2006-2007 et s'ajoute au montant de 1 000 800 \$ déjà prévu pour 2007-2008.

Ce montant permettra à la Commission scolaire des Phares de procéder à des travaux dans plusieurs de ses bâtiments : le pavillon Marie-Élisabeth, à Saint-Gabriel, les écoles Langevin, Saint-Jean et Paul-Hubert à Rimouski, de même que l'école Sainte-Luce. Ces travaux dont les coûts correspondront au total de la subvention versée consisteront essentiellement à remplacer des fenêtres ou une partie des toitures. À l'école Paul-Hubert, des travaux d'amélioration du parement extérieur sont prévus dans le secteur de la piscine.

En versant ces subventions applicables au maintien et à l'amélioration des bâtiments, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a affirmé sa volonté d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage possible.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, considère que les travaux qui seront effectués contribueront à maintenir, pour les élèves et le personnel, un environnement de qualité, propice à la transmission des connaissances et à la réussite. De plus, il ajoute qu'il est important que les personnes qui fréquentent les établissements de la Commission scolaire des Phares s'y sentent bien et soient fières de leur cadre de vie. M. Tudeau conclut en mentionnant qu'un montant total de 7 977 200 \$ sera investi dans les établissements en y incluant les travaux relatifs au projet d'économie d'énergie.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485